

## Le Parc national de Port-Cros adopte ses grandes orientations à l'horizon 2028 avec un axe fort sur l'adaptation au changement climatique

Hyères, le 10 Avril 2025

**Le 11 avril prochain, après accord des membres de son conseil d'administration, le Parc national de Port-Cros signera avec le Ministère chargé de la transition écologique et de la mer son nouveau contrat d'objectifs et de performance pour les 4 ans à venir. Ce document contractuel permet de préciser les missions prioritaires de l'établissement d'ici à 2028.**

L'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) est une obligation pour l'ensemble des établissements publics, afin de fixer leurs principales orientations d'intervention. Cet accord pluriannuel est conclu entre chaque Parc national et son conseil d'administration, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB), attachée au Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

### Quatre grands axes et six domaines d'activité prioritaires communs aux Parcs nationaux

Solidement implantés dans les territoires, les parcs nationaux sont des plateformes qui fédèrent les énergies des acteurs tels que les collectivités, les associations, les entreprises, les représentants d'usagers et d'habitants. Leurs objectifs : connaître et protéger la biodiversité pour garantir un accès partagé aux patrimoines mais aussi accompagner le développement durable et la sensibilisation à la nature.

Ils jouent un rôle d'avant-garde en tant que territoires d'expérimentation et d'innovation pour protéger et valoriser le bien commun que constituent leurs patrimoines naturels, paysager et culturel.

Ils constituent aussi des lieux pour construire la transition écologique et proposer des solutions techniques écologiques (ex - gestion de l'eau, pratiques de pêche et agricoles durables, etc.) ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation.

Quatre objectifs de performance constituent les priorités générales et orientations stratégiques assignées aux Parcs nationaux pour la période 2024-2028.

- Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience aux changements globaux ;
- Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager un moteur du développement durable en valorisant les partenariats ;
- Contribuer à la consolidation d'une « citoyenneté écologique » ;
- Poursuivre l'objectif d'efficacité et d'optimisation des moyens budgétaires.





Ils sont déclinés en six domaines d'activité prioritaires :

1. Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation ;
2. Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique ;
3. Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable ;
4. Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics ;
5. Contribuer aux politiques de développement durable et de biodiversité ;
6. Gérer l'établissement public.

Ces objectifs sont accompagnés d'indicateurs de performance.

### Le Parc national de Port - Cros : Un parc aux multiples spécificités

Le Parc national de Port-Cros présente plusieurs spécificités qu'il convient d'intégrer dans son contrat d'objectifs et de performance. En effet, il s'agit d'un territoire terrestre et maritime à composante insulaire sur une grande zone côtière du Var de ses communes adhérentes (Hyères, La Garde, Le Pradet, Ramatuelle et la Croix Valmer). Il s'agit d'un espace naturel remarquable avec une composante culturelle forte.

L'Etablissement gère un important domaine avec l'objectif de garantir la protection de la biodiversité, d'accompagner un développement économique durable (ex – ecotourisme ou pêche artisanale) et une qualité d'accueil des visiteurs. Ce territoire comporte un riche patrimoine historique et culturel avec de nombreuses fortifications mais également la présence d'épaves. Le Parc national gère également responsable du port de Port-Cros. Il administre par ailleurs le Conservatoire botanique national méditerranéen, chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée.

Enfin, le Parc national de Port-Cros est chargé, depuis 1999, d'une mission de coordination pour la mise en place et le suivi du Sanctuaire International pour les Mammifères Marins (Pélagos).

### Quelques exemples d'actions prioritaires du Contrat d'objectifs et de performance 2028

- Le déploiement de la stratégie scientifique « évocentrée » 2023 – 2032 permettant une gestion du patrimoine naturel adaptée aux enjeux sociétaux et climatiques ;
- L'accompagnement à la résilience des écosystèmes et à la préservation des services écosystémiques, avec notamment la gestion des mouillages préservant la posidonie et le nautisme ;
- L'importance de l'accompagnement territorial et du développement durable, au travers d'outils du tourisme durable tels que la marque « esprit parc » ou encore grâce à l'investissement des agents de terrain notamment les gardes - moniteurs ;
- L'évaluation de la Charte de territoire avec une approche concertée et partagée tournée vers l'accompagnement des acteurs du territoire face au changement climatique ;
- L'enjeu de proposer un espace naturel et patrimonial de qualité ouvert à tous avec une dimension de sensibilisation des jeunes générations ;
- Participer au rayonnement du territoire lors de coopération (ex avec le Costa Rica) ou lors d'évènements internationaux (Conférence mondiale des nations unies sur les Océans qui se tiendra à Nice en juin 2025).





- Confirmer le rôle majeur d'expertise du conservatoire botanique nationale méditerranéen par le renouvellement de son agrément.

Le COP 2024-2028 a été élaboré sur la base des orientations de la charte du Parc national et d'actions prioritaires identifiées. Il a été partagé avec toutes les instances de gouvernance de l'établissement et adopté en Conseil d'Administration en novembre dernier à l'unanimité. Il sera signé par Mme Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la Biodiversité, Mme Isabelle Monfort, Présidente du Conseil d'Administration du Parc national de Port-Cros et Mme Sophie-Dorothee Duron, directrice du Parc national de Port-Cros.

## **CONTACT PRESSE**

**Violaine Arnaud**

06 32 37 35 36, [violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr](mailto:violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr)

Responsable communication - Parc national de Port-Cros

### **Le Parc national de Port-Cros, îles d'or et côte cristalline varoise**

Espace de confluence terre-mer, situé à l'extrême sud de la Provence, entre Toulon et le Golfe de Saint-Tropez, le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe créé le 14 décembre 1963, constitue un concentré de Méditerranée. Il s'étend sur les îles d'or et sur la côte varoise au sein des 5 communes adhérentes (Hyères, La Garde, Ramatuelle, La Croix Valmer et Le Pradet).

Son caractère singulier résulte de l'entrecroisement depuis la nuit des temps de l'histoire naturelle et de l'histoire humaine. Un creuset où la nature a trouvé des conditions favorables à l'expression de toute sa puissance et sa diversité... Créant une alchimie qui a toujours éveillé passions et inspiration.

Feuilletez notre dossier de presse : <https://www.calameo.com/read/000318363d3090488b9be>

### **Le Conservatoire botanique national méditerranéen**

Le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) est un établissement public, agréé par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Il est rattaché au Parc national de Port-Cros (PNPC) qui en assure la gestion administrative et financière. Les principales activités du CBNMed sont la connaissance et l'évaluation de la flore sauvage et des habitats naturels, la conservation des éléments rares et menacés de flore, la veille et l'animation de la stratégie sur les plantes exotiques envahissantes, l'expertise auprès des services de l'État et des collectivités territoriales, l'information et la sensibilisation du public sur ces thématiques, à l'échelle du bassin méditerranéen continental français.

Consultez le site internet du CBNMed : <http://www.cbnmed.fr/src/home/index.php>